

ALTEO

Conférence de Presse

François-Michel LAMBERT

Député UDE des Bouches du Rhône

Vendredi 4 mars 2016

Contact Presse :

Marjorie Hagobian - 0616507066

En quelques mots

Au-delà de l'abaissement très sensible des rejets de polluants en mer, nous devons absolument faire en sorte que les rejets industriels d'Alteo respectent les normes réglementaires.

La très forte médiatisation a permis d'attirer nombre d'entreprises présentant des technologies diverses, certaines avec un brevet récent, d'autres testées pour la 1ère fois en milieu industriel. François-Michel LAMBERT a été le relais de 7 d'entre elles. Aujourd'hui on peut dire que quelques innovations laissent espérer des potentiels intéressants pour atteindre l'objectif de dépollution des eaux résiduelles.

Mais Alteo est une société qui n'avance pas assez vite dans la recherche de solutions définitives face aux problématiques des rejets d'eaux industrielles, des poussières et du stockage à terre des résidus de production (boues rouges séchées)
C'est une société qui n'a pas assez la culture de la transparence, et ne donne pas à partager

Recommandations de FM Lambert

1. La nécessité d'une gouvernance plus collaborative, plus transparente
2. Des perspectives prometteuses à condition d'agir et de collaborer très largement
3. Si nécessaire revoir le niveau de taxation des polluants, dont bénéficie Alteo

A. Constat et éléments de contexte :

- 1) Le site produit des alumines de spécialité aujourd'hui indispensables à notre vie moderne (*écran téléphone, médicaments, industries de hautes technologies, ...*). Ces alumines ne peuvent être substituées à court et moyen terme (*contrairement à l'amiante par exemple*). La production d'alumines de spécialité va aller en croissance dans la prochaine décennie. Dans ce cadre il est **indispensable d'avoir une pensée globale**, planétaire. Maintenir cette activité dans un pays comme la France c'est garantir la recherche des meilleures solutions environnementales et du respect des droits sociaux, ce dont nous pouvons douter dans nombre d'autres pays susceptibles d'accueillir cette activité spécifique.
- 2) Le site de Gardanne a changé 5 fois de gouvernance en 20 ans et donc de centre de décision :
 - jusqu'en 1995 PECHINEY est une entreprise nationale sous contrôle de l'Etat
 - de 1995 à 2003 PECHINEY est une entreprise française privatisée
 - de 2003 à 2007 PECHINEY est racheté par ALCAN (Centre décision au Canada)
 - de 2007 à 2012 ALCAN est racheté par RIO TINTO (Centre décision en Australie)
 - depuis août 2012 le site de Gardanne (*et 3 autres sites plus modestes en Europe*) sont cédés à un fonds d'investissement américain, HIG, et aux managers pour créer ALTEO, une ETI française dont le siège social est à Gardanne,
- 3) L'usine a plus de 120 ans, cette longue histoire et la proximité avec la ville, a créé une certaine culture du paternalisme qui a évolué dans le temps mais reste fortement marquée pour les salariés et dirigeants locaux.
- 4) Pendant ces 20 ans, les élus concernés, à une ou deux exceptions, ne sont pas réellement impliqués sur le devenir du site et se sont souvent contentés de donner des facilités sans s'intégrer dans des perspectives.
- 5) Les premières années après l'arrêt, les services de l'Etat n'ont pas eu un suivi serré et efficient du site (*pollution atmosphérique, canalisation et rejet, site de stockage*), se contentant souvent des retours des auto-contrôles de l'entreprise.
- 6) La principale source de pollution du littoral marseillais pourrait plutôt provenir du grand collecteur d'égoûts (*où se jettent les rivières polluées de l'Huveaune et du Jarret*), collecteur qui aboutit au cœur du Parc National des Calanques (thèse de Benjamin OURSEL, Université de Toulon, décembre 2013. Lien : http://protee.univ-tln.fr/capte/manuscrit/Oursel_101213_Manuscrit.pdf). De même, la ville de La Ciotat ne traite toujours pas une grande part de ces égouts.
- 7) Transformation du modèle de production du site, passant d'alumines génériques vers des alumines de spécialité. Ceci a permis de donner des perspectives au site, Alteo est leader mondial de cette niche à très forte valeur ajoutée et à dans le même temps réduit les besoins de matière première entrante
- 8) Depuis 5-7ans un début de collaboration entreprise-société civile a permis de réduire de façon conséquente une partie de la pollution terrestre, notamment poussière, mais ce ne peut être suffisant

- 9) L'activité de l'usine est aussi confrontée à la remise en service du site de stockage des résidus solides de l'exploitation (*boues rouges séchées*). Situé à Mangegarri à 2km de l'usine sur la commune de Bouc Bel Air, la 1^{ère} utilisation de ce site remonte à plus d'un siècle. On estime la hauteur de stockage de boues rouges d'environ 40m. Les habitations situées à proximité ont bénéficié de permis de construire récent (*il y a moins de 40ans*). On peut se poser les questions sur l'attribution de ces permis de construire dans une zone classée boisée et dans le périmètre d'un site de stockage de déchets industriels
- 10) Ce site de stockage de Mangegarri permettra de stocker les résidus pour encore une dizaine d'année maximum.
- 11) Ce site nécessite une gestion plus efficiente, tant pour l'utilisation du stockage de la production actuelle, que pour contrôler l'impact du stock historique, voire amener les actions correctives.
- 12) A date il n'y a pas de Comité de Suivi de Site (ou autre structure du même type). FM Lambert demande depuis près de 5ans la mise en place d'un tel organe de contrôle.
- 13) De nombreuses études ont été produites tant sur les rejets en mer, la pollution atmosphérique et le stockage à terre. Elles ne sont pas mises en cohérence, et leur financement qui provient parfois de l'industriel permet à des opposants de remettre en question la fiabilité des résultats
- 14) Depuis la mise en place du Parc National des Calanques, l'activité du site et plus particulièrement les rejets en mer, sont soumis à plusieurs niveaux de suivis et d'exigences, relativement rares en France. En plus des services habituels de l'Etat, il y a le Comité Scientifique du Parc. La décision préfectorale a été consécutive à 3 niveaux décisionnaires indépendants : enquête publique (exceptionnellement confié à 3 commissaires enquêteurs), le CODERST et le CSPRT
- 15) La décision d'une autorisation de rejet d'eaux résiduelles pour 6 ans avec une clause de revoyure tous les 2 ans a été adoptée par 16 membres du CSPRT (*principalement les représentants de l'Etat*) contre 7 (*essentiellement représentants du MEDEF et CGPME*) et 13 abstentions (*Essentiellement associations environnementales et représentants syndicaux*). La décision a donc été prise grâce à **l'abstention des représentants des associations environnementales qui vaut accord tacite**.
- 16) Les investissements en filtre-presse décidés dès 2007 par Rio-Tinto sont une réponse technique qui n'a jamais été réellement contestée avant 2014
- 17) Les questionnements exprimés par certaines associations et quelques élus n'ont jamais eu un écho majeur avant 2014 (*Hormis dans les années 60 lors des débats quant à la mise en place de la canalisation*)
- 18) Marseille et les Bouches du Rhône ont été le centre mondial de la Bauxite (Le nom « *Bauxite* » vient des *Baux-de-Provence*) et de l'alumine avec nombre d'entreprises qui ont déversé leurs résidus de production sur toute une partie du département, notamment au quartier de Saint Louis des Aygalades et à Vitrolles, stérilisant et rendant inutilisables des hectares de terrains en zone de tension foncière.
<https://rives.revues.org/73#tocto1n6> -

19) La fermeture du site (*qui est une probabilité vu le profil de l'investisseur*) entraînerait les conséquences suivantes :

- perte d'emplois,
- perte d'un site qui a créé une symbiose industrielle avec d'autres acteurs économiques du bassin gardannais. Il est à craindre un effet domino entraînant un affaiblissement de petites et moyennes entreprises du territoire,
- perte de savoir-faire et brevets mondiaux dans le domaine de l'alumine et de la dépollution,
- risque de créer des sites orphelins pollués qui viendront se rajouter aux nombreux autres sites que compte le département des Bouches du Rhône
- disparition du seul espace économiquement soutenable permettant le test de solutions de dépollution du stockage des boues rouges de pollutions industrielles
- perte de l'opportunité de réutilisation de la chaleur fatale du site pour utiliser dans le réseau de chaleur d'une partie de la ville,

20) . L'arrêté de 1996 stipule « fin des rejets » en le rattachant à des tonnages (voir lien : <http://cedric-dgpr.developpement-durable.gouv.fr/recherche/document.aspx?bddpi=true&documentId=b957195a-b760-44f3-9c05-3ad6a488ef81>) ce qui laisse entendre qu'il se rattache aux rejets solides. L'estimation pour 2016 est de 80T de matières solides, contre précédemment 150.000 à 200.000T/an

21) Arrêté du 28 décembre 2015 (<http://cedric-dgpr.developpement-durable.gouv.fr/recherche/document.aspx?bddpi=true&documentId=90fb694e-ba9d-457a-b526-1ea5bf63738c>)

On peut s'interroger sur les motivations de certains opposants, notamment ceux qui exigent la fermeture du site et la délocalisation à l'étranger. Les intérêts économiques sont très forts :

- près de 10ha disponibles au pied de la gare de Gardanne, à 10mn par train du centre-ville d'Aix en Provence et 25mn de la gare St Charles de Marseille, à 5mn des 3 autoroutes de l'Est (A8-A53) du nord (A51) et de l'Ouest et Lyon (A7).
- Des ha libérés tout au long du parcours de la canalisation offrant des opportunités d'investissement immobiliers à forte valorisation.
- L'activité de la pêche locale en difficulté peut trouver un bouc-émissaire à d'autres maux (*n'entend-on pas dire de la part de certains pêcheurs que le fond marin est recouvert de boues rouges de Fos à Toulon, soit près de 100km sur 10km de large ce qui correspondrait à 1000km² de zone qui serait devenue improductive ?*)
- On notera que des investisseurs français viennent d'acquérir une mine de bauxite en Guinée, et laissent entendre la création à terme d'une usine de production d'alumine. Y a-t-il la place pour une nouvelle usine dans le monde ?

Dans ce cadre global, il est à noter que **Alteo** (*et les gouvernances précédentes, Rio Tinto, Alcan, Pechiney*) **n'a pas montré un volontarisme au niveau de ce que peuvent attendre les citoyens quant aux questions d'impacts environnementaux et sanitaires de l'activité industrielle du site.**

Ces éléments de contexte peuvent expliquer une certaine inertie de l'entreprise face aux enjeux de pollutions générées par le site de Gardanne, mais aussi des pouvoirs publics et des élus. Ainsi le « rendez-vous » du 1^{er} janvier 2016 (*fin des rejets ne respectant pas la norme*) n'est pas totalement tenu par Alteo : certes il n'y a quasiment plus de rejets solides

(cf l'arrêté de 1996) mais subsiste le dépassement des normes autorisées de rejets. De même, l'approche du traitement des poussières sur la ville (*même si il est à noter qu'elles ont été fortement réduites ces dernières années*), la gestion des riverains du site de Mange-Garri, la transparence quant à l'état du stock terrestre historique de Mange-Garri, ne sont pas au niveau de ceux qu'attendent les citoyens et leurs représentants associatifs ou politiques.

Et en ce début 2016 la direction d'Alteo ne semble pas enclencher une dynamique fortement volontariste pour tester toutes les solutions qui apparaissent. Il est possible qu'Alteo, industriel ayant fait le choix d'un axe stratégique de traitement (les filtres-presses), se retrouve contraint générant des temps de réflexion et d'études longs pour explorer et tester d'autres solutions.

B. Des technologies nouvelles apparues ces derniers mois:

En septembre 2014 le Conseil d'Administration du Parc National des Calanques a pris sa décision en s'appuyant sur un rapport de son Conseil Scientifique, composé de personnalités reconnues dans leur domaine et de dimension internationale. Ce rapport complet, sérieux, sans concession pour Alteo, a émis un avis réservé avec 2 pages de recommandations visant à avoir des rejets quasi dépollués d'ici 5ans (exprimé dès sept 2014 !), notamment en demandant au ministère de confier au Parc National des Calanques et à son Conseil Scientifique, la coordination du suivi des impacts.

En décembre 2014, le BRGM à la demande de la Ministre de l'Ecologie, remettait un audit des solutions alternatives à celle proposée par Alteo (filtres-presses). Dans son rapport le BRGM confirme qu'il « *n'a pas identifié de solution permettant de supprimer totalement les effluents liquides : une telle solution existe, mais nécessite de vastes bassins de décantation et d'évaporation des eaux (lagunage). L'emplacement géographique de l'usine ne permet pas sa mise en œuvre à la date* » lien : <http://www.brgm.fr/actualite/rapport-tierce-expertise-sur-usine-alumines-alteo-gardanne>

Ce sont bien 2 structures d'expertises incontestables qui affirment fin 2014 qu'à leur connaissance il n'y a pas de solution alternative à court terme pour le traitement des résidus de production (*boues rouges*) d'alumine, hormis le lagunage qui ne peut s'appliquer dans les Bouches du Rhône (*besoin de plus de dizaines d'ha en terrain plat ce qui est inaccessible dans un territoire entourant le site de Gardanne*)

La très forte médiatisation de ce sujet a donné une telle visibilité de la problématique que nombre d'entreprises et d'inventeurs sont venus proposer leur solution.

François-Michel LAMBERT, de par son exposition médiatique (Ecologiste en soutien critique de la solution de prolongation), a été **sollicité par 7 sociétés ou inventeurs**, ensuite relayées auprès de la direction d'Alteo:

- **Blue District** société basée à Ensués La Redonne et Toulouse. Technique d'Ozonation Hybride. Présentée fin 2014, les tests labos ont débuté il y a plus de 9 mois, aujourd'hui doit passer à la phase de pilote industriel. *A noter qu'avant d'être une société, Blue District était une association qui a bénéficié de la réserve*

parlementaire de FM Lambert (programme de recherche sur l'eau)
[http://www2.assemblee-nationale.fr/reserve_parlementaire/reserve_parlementaire_detail/\(Beneficiaire\)/83419](http://www2.assemblee-nationale.fr/reserve_parlementaire/reserve_parlementaire_detail/(Beneficiaire)/83419)

=> les résultats laboratoires sont encourageants

Mais à ma connaissance la société Blue District n'a toujours pas de date ni de modalité d'un essai pilote industriel, prélude à une industrialisation

- **Pearl** société de Limoges. Présente une technologie de filtration à base d'écorces de douglas et pins maritimes (*brevet avril 2015*). 1^{er} contact avec Alteo fin 2015 via FM Lambert sollicité par le réseau LinkedIn.
=> les tests labo en janvier 2016 sont positifs.
Mais à ma connaissance il n'y a pas de calendrier arrêté pour la phase pilote, malgré le volontarisme des dirigeants de Pearl à mettre en priorité la problématique d'Alteo.
- **ETS** société de Vitrolles (*proposée par Antoine BOMBARD- fils de Alain BOMBARD l'opposant historique aux rejets*). Procédé Hydro-Nes. Egalement exploitable sur les boues séchées. Proposition formulée en janvier 2016 par le biais de FM Lambert, rendez-vous mi-février 2016
=> 1^{er} tests labos à venir, mais faible volontarisme affiché d'Alteo
- 3 ou 4 autres propositions qui semblent avoir été abandonnées
=> il est regrettable de ne pas avoir de retour
- A venir
 - contact avec une société israélienne spécialisée dans la dépollution des eaux industrielles
 - proposition d'échanges avec université chinoise leader dans la recherche sur dépollution eaux (*rencontré lors de mon déplacement en Chine en octobre 2015*)
 - contacts pour valorisation plus particulièrement des boues rouges (*ETC, Greenmade, INMS, ...*) sans avoir de retour d'Alteo.

Au-delà de ces solutions présentées par FM Lambert, d'autres innovations sont étudiées, et certaines testées par les responsables de l'entreprise, notamment le procédé par piégeage des métaux par filtres en fibre de carbone, développé par la start-up **AJELIS**. Cette start-up développe son procédé en lien avec le CEA.

Dans le domaine du traitement des boues séchées Alteo met en œuvre un programme au large spectre d'études <http://www.alteo-environnement-gardanne.fr/IMG/pdf/asdeg-spe-ec-0115.pdf>

Il est très probable qu'il y ait d'autres solutions (*que ce soit pour les rejets liquides ou pour les résidus solides*) de par le monde, mais elles ne sont pas connues par les dirigeants d'Alteo ni les services de l'Etat. Cependant la médiatisation ayant eu un retentissement fort dans les milieux professionnels on peut estimer avoir rassemblé une très grande partie des technologies matures ou naissantes qui pourraient s'appliquer sur les problématiques du site de Gardanne.

L'enjeu de la valorisation technique des boues rouges séchées, se double d'un volume conséquent à stocker à terre, donc à revaloriser dans des filières à fort besoin de tonnage.

Nota la question de la pollution engendrée par les 30 millions de tonnes (*données variables*) déversées depuis 50 ans dans la fosse de Cassidaigne semble ne pas avoir de solution pour être traitée. Par contre, le suivi de l'évolution toxicologique est indispensable. C'est dans ce cadre que doit s'inscrire le rapport de l'ANSES (*de fin décembre 2015*). Il se base sur 4 études, dont trois ne semblent pas correspondre de près à la problématique (*due à la proximité de la côte des prélèvements*). La quatrième, porte sur les composés organiques qui sont bio-accumulables. Le rapport semble clair dans ses conclusions: « *Des signaux relatifs à une contamination plus importante [des poissons] dans la zone de pêche sous influence du rejet de l'usine d'Alteo ont été mis en évidence* ». Cependant il semble nécessaire de confirmer par d'autres études pour tenir compte du « bruit de fond » issus des autres sources de pollution.

C. Une Plateforme Collaborative pour assurer transparence et dynamique des projets de recherche:

Au-delà du Comité de Suivi de Site qui sera actif en mars 2016 et qui aurait dû être effectif depuis plus de 10 ans (*maintes fois demandées par FM Lambert auprès de l'Etat*), la nécessité de comprendre et mesurer la dynamique engendrée dans la recherche de solutions sur les 3 problématiques (*rejets eaux industrielles, poussières, stockage à terre des résidus « boues rouges séchées »*) nécessite la mise en place d'un **nouvel outil de gouvernance**. Cet outil a vocation à aller au-delà du seul site de Gardanne et s'inscrire dans une vision métropolitaine, la métropole étant confrontée aux enjeux des boues rouges et de l'alumine dans plusieurs sites localisés sur tout son territoire.

Après avoir pris contact avec des politiques et experts, François-Michel LAMBERT recommande la mise en place d'une **plate-forme collaborative pour favoriser l'innovation technologique dans le traitement des pollutions de l'industrie de l'alumine**.

Cette plateforme permettra de dissocier la responsabilité de l'action (*mise en œuvre des solutions*) de celui de la gouvernance (*suivi pour recommandations d'actions*) des études et des innovations.

PCIT-Boues Rouges

« Plateforme collaborative de l'innovation technologique du traitement des pollutions terrestres et maritimes des boues rouges, bauxite et alumines dans les Bouches du Rhône »

Plateforme ouverte, transparente dans son fonctionnement pour une véritable démarche collaborative de territoire sur la problématique globale de l'activité de l'usine d'alumine de Gardanne et de façon plus générale intégrant la question de l'historique de l'activité d'alumine et de bauxite dans le département des Bouches du Rhône. Cette structure devra être en lien avec la nouvelle Metropole Aix-Marseille-Provence, être un élément fédérant (*rappel : histoire de la bauxite et de l'alumine est très prégnante dans le territoire de la métropole*).

Sa composition doit prendre en compte toutes les parties prenantes (*liste non exhaustive*):

- Direction et salariés d'Alteo
- Associations (Locales et nationales ?)
- Élus locaux
- Services de l'Etat
- Parc National des Calanques
- Pôle de Recherche Interdisciplinaire et Intersectoriel (PR2I) « Environnement » de Aix-Marseille Université : http://amidex.univ-amu.fr/sites/amidex.univ-amu.fr/files/aap_id_pr2i.2014_0.pdf
- OHM Bassin Minier de Provence (structure de suivi de l'évolution du bassin minier, installée au début des années 2000, très forte expertise : <https://www.ohm-provence.org>)
- Autre expertises universitaires, de recherches, d'associations d'entreprises et filières du territoire (EA Entreprise, BEE Provence, EcoMED, BDM, ...)
- Agence de l'Eau
- Pôle de l'Eau

Sans avoir de pouvoir décisionnaire sur l'activité d'Alteo ou sur les politiques publiques, cette structure serait néanmoins l'outil permettant de donner transparence et efficacité à une démarche collective.

Sa forme peut-être informelle, cependant il serait judicieux qu'elle prenne la forme d'une association loi 1901.

Démarche collaborative pour la mise en partage de l'information et du savoir (*soit en open-source, soit dans limite de la confidentialité technologique et du respect du droit des brevets*),

Elle aurait pour mission :

- Recueillir toutes les technologies et innovations répondant aux objectifs assignés sur la question des pollutions terrestres et maritimes dues aux activités passées ou présentes de l'alumine dans le département,
- Déterminer la stratégie de déroulé de test pour ces technologies,
- Suivre tests (retours) et suite à donner (phase pilote),
- Rendre compte régulièrement et publiquement par tous moyens (*notamment par internet*) des innovations mobilisées, de leur état d'avancement et de leur niveau d'atteinte quant aux objectifs,
- Initier des recherches académiques en lien avec les autres acteurs de la recherche,
- Créer une dynamique collaborative, en ouvrant des moyens de partage de l'information et des initiatives et recommandations (sous réserve de la confidentialité).

Nota : il est fortement probable que les réponses aux problématiques complexes que sont les rejets liquides des effluents ou la réutilisation des boues rouges séchées en matière première secondaire, ne soient possibles que par l'assemblage de briques technologiques.

Cette plateforme collaborative pourrait être renforcée, complétée d'une démarche "**Green Deal Boues Rouges**" qui ne serait pas concentrée sur le seul site et cas de Alteo, mais sur l'ensemble de la problématique du devenir des boues rouges et autres sites de bauxite et déchets de la filière alumine. http://www.institut-economie-circulaire.fr/Focus--Green-Deals_a1048.html

D. Vers un modèle économique additionnel pour le site de Gardanne:

Alteo bénéficie actuellement d'un amendement parlementaire proposé par le député de la précédente législature (Richard Mallié, UMP) et voté lors de la loi de finance de 2012 qui établit un plafond de la redevance pour pollution due aux agences de l'eau. Ainsi la redevance est fixée, pour l'élément constitutif de pollution «*toxicité aiguë rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 mètres de profondeur*», à 4 euros par kiloequitox (= somme des composés toxiques rejetés, exprimée en kilo), alors qu'il est de 18 euros par kiloequitox pour les rejets de «*toxicité aiguë*» en règle générale. Cet amendement ne s'applique de fait qu'au site de production d'alumines de Gardanne.

En cas d'absence de dynamique d'Alteo il sera toujours possible de relever le plafond par un amendement en loi de finance ou dans un collectif budgétaire pour rétablir un tarif de redevance équitable pour tous les rejets pour le paramètre «*toxicité aiguë*». Il sera aussi nécessaire que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse augmente de façon coordonnée le montant de la redevance.

Cependant, ALTEO, par une démarche volontariste, peut éviter cette augmentation (qui se traduirait par plusieurs millions d'euros de taxe supplémentaire) et au contraire générer de nouvelles marges économiques.

François-Michel LAMBERT définit comme horizon les objectifs suivants à moins de 10ans :

- **avoir de l'eau de qualité irrigation** dans la canalisation et/ou dans les cours d'eau proches du site (*rappel : la rivière l'Arc était en crise hydrique lors de l'été 2015, un apport garanti d'eau de qualité serait l'assurance de préserver la biodiversité et l'activité agricole dans et le long du cours d'eau*) assurant un revenu économique à Altéo,
- **mettre en place des centrales de micro-hydroélectricité**, notamment à partir de la technologie de Pytheas Technology (*start-up de Meyreuil, intéressée à tester son innovation <http://pytheas-technology.com>*) apportant une contribution économique pour Altéo propriétaire de la canalisation (*via Pechiney Aluminium*),
- **reconquérir le stockage terrestre** de Mange-Garri pour un usage notamment dans le BTP, dans la dépollution. Et à très long terme (au-delà de 2025) transformer ce stock de résidus, en nouvelle mine de métaux, en extrayant et valorisant les métaux subsistant dans les boues rouges séchées,
- mettre en place une **Maison de l'Alumine** pour remettre en lumière l'histoire du département, valoriser les innovations issues de Gardanne, en faire un atout territorial dans le cadre du tourisme industriel, valorisable par l'image de l'entreprise.